

REPUBLIQUE DU BENIN

^^^^^^^^^^

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

^^^^^^^^^^

DECRET N° 2006-309 DU 07 JUILLET 2006

Chargeant Monsieur **Edgard Charlemagne ALIA**,
Ministre de la Sécurité Publique et des
Collectivités Locales de l'intérim du **Me**
Abraham D. ZINZINDOHOUE, Ministre de la
Justice Chargé des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement pour compter du
jeudi 06 juillet 2006.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le Décret N°2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2006-303 du 28 juin 2006 chargeant Monsieur ISSIFOU KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 juin 2006 ;

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du jeudi 06 juillet 2006, Monsieur **Edgard Charlemagne ALIA**, Ministre de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement pendant l'absence du Maître Abraham D. ZINZINDOHOUE.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 juillet 2006
Pour le Président de la République, Chef de l'Etat
Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre de la Défense Nationale
chargé de l'intérim,


ISSIFOU KOGUI N'DOURO

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 24 MF 4
MINISTERES 22 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1.